

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

---

Présents : MM. MINJUZAN, Mme BARRERE, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean BEDECARRAX
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Eliane YTHIER	à	Dominique QUEHEILLE
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Jean-Pierre ARANJO	suppléant de	Yves TOURAINÉ

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, Marie ECHEPARE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Louis REY, Jean-Marie GOUINEAU, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

#### RAPPORT N° 121128-12-AID

#### **EXTINCTEURS : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSUTATION**

M. MINJUZAN indique que par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2012, nous avons décidé de créer des groupements de commande avec les communes membres de la CCPO afin de réaliser des économies d'échelle. La commission ad hoc avait déterminé plusieurs domaines prioritaires.

Toutefois, le contrat pour le contrôle et la maintenance des extincteurs de la CCPO étant arrivé à terme, il est apparu opportun de proposer une consultation groupée pour l'année 2013 et les suivantes.

Les communes qui le souhaitent ont été invitées à se prononcer par délibération.

Dans le cadre de cette procédure, l'article 8 du Code des Marchés prévoit :

- La signature d'une convention constitutive de groupement

- La désignation d'un coordonnateur : la CCPO
- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

La consultation sera engagée dans le cadre de la procédure adaptée du CMP.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport
- **Autorise** Monsieur le Président à engager les démarches administratives nécessaires et à **LANCE** la consultation pour le contrôle et la maintenance des extincteurs

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 novembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT